

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04924

Numéro SIREN : 843 127 499

Nom ou dénomination : 2K VTC

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2022 sous le numéro de dépôt 16879

16879



Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD 2022 cerfa N° 11084*23 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service

certifié et conforme à l'original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: Adresse du siège social: SIRET 84312749900013 MEl: TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit 14 022

Bénéfice imposable à 15% 0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CORDONNÉE

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cochez la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI.

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cochez la case correspondante) Identité du déclarant: Date: Lieu: Qualité et nom du signataire: Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

EBP Informatique 2022

Désignation de l'entreprise		2KVTC		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		213 AVENUE MARECHAL JOFFRE		95100 ARGENTEUIL		
SIRET		8 4 3 1 2 7 4 9 9 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	17 491 030	10 868	6 623
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	17 491 048	10 868	6 623
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	711 074		711
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	12 241 086		12 241
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	12 953 098		12 953	
Total général (I + II)		110	30 444 112	10 868	19 575	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		500	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		50	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		6 512	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		7 062		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		968	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	90	172	11 545
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		12 513		
Total général (I + II + III)		180		19 575		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17 491	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 2KVTC

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial Autres	
	Immobilisations corporelles		6 623
	Immobilisations financières		
	Total I		6 623
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	{ Clients et comptes rattachés Autres	711
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		12 241
Total II		12 953	
Total général (I + II)		19 575	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		500
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		50
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		6 512
	Provisions réglementées		
Total I		7 062	
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		968
	Autres dettes		11 545
Produits constatés d'avance			
Total III		12 513	
Total général (I + II + III)		19 575	

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 sections A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2KVTC		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	13 486
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		20 456
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	33 942	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242		12 700
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243		244		203
	Rémunérations du personnel *			250		7 450
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		2 966
	Dotations aux amortissements *			254		3 498
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	26 817	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 124	
Produits financiers (III)	280			294		
Charges financières (V)				299		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	690	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	(78)	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	6 512	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 512 314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		(78)
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	20 456	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	20 456	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	14 022	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficit antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	14 022	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **2KVTG**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} \\ \text{services} \end{array} \right.$	13 486	
	Production stockée $\left(\begin{array}{l} \text{Variation du stock en produits intermédiaires,} \\ \text{produits finis et en cours de production} \end{array} \right)$		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues	20 456	
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		33 942
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	12 700	
	Impôts, taxes et versements assimilés	203	
	Rémunérations du personnel	7 450	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	2 966	
	Dotations aux amortissements	3 498	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)		26 817	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		7 124	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	690	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	(78)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		6 512	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404				406			
	Autres	410		412		414				416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424				426			
	Constructions	430		432		434				436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444				446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454				456			
	Matériel de transport	460		462	17 491	464				466	17 491		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474				476			
Immobilisations financières		480		482		484				486			
TOTAL		490		492	17 491	494				496	17 491		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497				498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502				504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512				514		516	
	Constructions			520		522				524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530		532				534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542				544		546	
	Matériel de transport			550		552	10 868	554		556	10 868	556	10 868
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566		566	
TOTAL				570		572	3 498	574		576		576	10 868
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KVTC			Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683				
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2			
Constructions	720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5			
Matériel de transport	750	755	6			
Autres immobilisations corporelles	760	765	7			
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ²⁾	982 ter			
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860		14 022		
Total des déficits restant à reporter		870		14 022		
IV DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KVTG		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	
				0	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence 024		016			
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 1	SIREN		8 4 3 1 2 7 4 9 9
Dénomination de l'entreprise 2KVTC					
Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE					
Code postal		9 5 1 0 0	Ville ARGENTEUIL		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE			901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE			903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
				904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	KADDOURI	Prénom(s)	Kamel
Nom marital			% de détention	100.00	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	30/10/1975	N° Département	92300	Commune	LEVALLOIS PERRET
Adresse : N°	213	Voie	Avenue du Marechal Joffre		
Code postal	95100	Commune	ARGENTEUIL	Pays	FR

Titre (2)	Nom patronymique				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département		Commune		
Adresse : N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	SIREN	8 4 3 1 2 7 4 9 9
Dénomination de l'entreprise 2KVTC			
Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE			
Code postal	9 5 1 0 0	Ville	ARGENTEUIL
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :			
905			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	843127499
	2KVTC
	213 AVENUE MARECHAL JOFFRE
Désignation du déclarant	95100 ARGENTEUIL
Code activité NAF	
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input type="checkbox"/> Pas de conseil		
	<input type="checkbox"/> Comptable	SAS	DBO EXPERT
	<input type="checkbox"/> Cabinet Conseil		
	<input checked="" type="checkbox"/> Expert - Comptable		

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2020
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

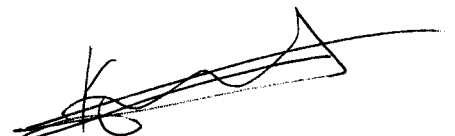
L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de **6 512 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Dividendes	6 512 €
--------------	---------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

KK

La Présidence



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin à dix heures

L'Actionnaire de la Société « **2K VTC** »
Société par actions simplifiée à associé unique au Capital de 500 €, s'est réunie au Siège
Social sur convocation de la présidence.

EST PRESENT :

- Monsieur KADDOURI Kamel	100% Actions
Soit au total Composant 100% du Capital Social.	<u>100% Actions</u> =====

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur KADDOURI Kamel, Président**

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la présidence sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2021.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Actionnaires avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

KK

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus au président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des présidents
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la présidence sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à, **Monsieur KADDOURI Kamel, de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de **6 512 €** qui sera affecté à la manière suivante :

- Dividendes 6 512 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, ait perçu une rémunération de **5 861.17 €** pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

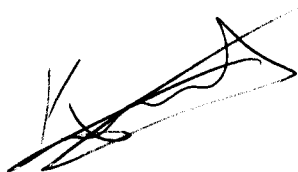
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire.

Monsieur KADDOURI Kamel



KK

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de **6 512 €** qui sera affecté à la manière suivante :

- Dividendes 6 512 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, ait perçu une rémunération de **5 861.17 €** pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

KK

La Présidence



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	13 486 €.
- Les produits d'exploitation s'élèvent à	20 456 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	26 817 €
- Les charges exceptionnelles	690 €
- Laissant apparaître un bénéfice de	6 512 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	12 700 €.
- Dotations aux amortissements	3 498 €
- Impôts et taxes	203 €
- Rémunération du personnel	7 450 €
- Charges sociales	2 966 €

KK

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 6 512 € qui sera affecté de la manière suivante :

- Dividendes 6 512 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, **12 939 €** de dividendes ont été distribué sur l'exercice 2019 et **8 367 €** de dividendes ont été distribué sur l'exercice 2020.

APPROBATION DES REMUNERATIONS DES PRESIDENTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le Président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, ait perçu une rémunération de **5 861.17 €** pour l'exercice 2021.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté **0 €** de dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve

La Présidence



KK